

50^e anniversaire de la grève de l'amiante

La CSD salue cette grande victoire syndicale

par Valérie Poiré

Il y a 50 ans, 5 000 travailleurs de l'amiante déclenchaient une grève historique qui allait marquer l'histoire du syndicalisme québécois et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Aussi, le 12 février dernier, le président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), **François Vaudreuil**, et le président du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos inc., **Rodrigue Chartier**, ont souligné le 50^e anniversaire de la grève de l'amiante lors d'une conférence de presse à Asbestos.

Nos leaders syndicaux ont profité de l'occasion pour dresser le bilan des impacts, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui, que cette grève historique a eus sur l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie minière et, de façon plus générale, sur les conditions de travail de l'ensemble des québécois.

Pour les travailleurs directement impliqués dans le conflit qui a éclaté le 13 février 1949 à minuit, la grève de l'amiante est un épisode à oublier tellement l'impression d'être retournés au travail « humiliés » a été forte. Par contre, du point de vue des observateurs extérieurs, cette grève a été un point tournant dans l'histoire des relations de travail au Québec, sinon carrément « une étape de la

révolution industrielle au Québec ».

En fait, les deux interprétations sont aussi fondées l'une que l'autre, la différence de perception provenant, pour beaucoup, de l'angle d'approche adopté : dans une perspective à court terme, il est indéniable que les travailleurs n'ont pas gagné grand chose, leur situation s'est même dégradée du seul fait que des « briseurs de grève » ont été gardés à l'emploi de la compagnie après le règlement du conflit. Indéniable aussi que l'humiliation fut le lot quotidien des grévistes après leur retour au travail quand ils ont pu constater que les négociations traînaient en longueur malgré l'engagement des parties à procéder avec célérité pour trouver un règlement satisfaisant aux causes de la grève et que, peu à peu, leur carnet de revendications était écarté du revers de la main pour ne s'attarder qu'aux clauses à incidence monétaire.

Cependant, dans une perspective à moyen et à long terme, force est aussi de constater que la grève d'Asbestos a effectivement changé le cours des choses en matière de relations de travail de même que dans les rapports entre l'Église et l'État. C'est en effet à l'occasion de cette grève que la *Loi des relations ouvrières* de 1944 est apparue être un

cadre législatif inadéquat pour régir les relations de travail et que la partialité de la Commission des relations ouvrières a été révélée au grand jour. Aussi, dès la fin du règne de l'Union nationale en 1960, la révision des lois du travail commençait et allait mener à l'adoption du Code du travail en 1964.

« Mis à part les revendications à incidence monétaire, une des principales demandes du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos visait, pour la première fois au Québec, la santé et la sécurité du travail, soit l'élimination des poussières d'amiante à l'intérieur et à l'extérieur des moulins », a précisé Rodrigue Chartier. Demande à laquelle viendra s'ajouter plus tard celle de la reconnaissance de l'amiante comme maladie professionnelle. Si cette dernière ne fut reconnue qu'en 1975, avec l'introduction de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiante ou de silicose dans les mines et carrières*, il est permis de penser que la mise à l'ordre du jour de cette question dès 1949 n'est pas passée inaperçue à ce moment ni depuis lors. Depuis la loi de 1975, le fardeau de la preuve est inversé : ce n'est plus au mineur à prouver que sa maladie pulmonaire est directement liée à l'exercice de son travail, mais à la

compagnie de prouver que la maladie pulmonaire de tel ou tel mineur puisse être autre chose que de l'amiantose.

Aussi, le fait, pour le syndicat, de recouvrer son certificat d'accréditation, qui avait été révoqué par la Commission des relations ouvrières en février 1949, a été lourd de signification pour l'ensemble du mouvement syndical. En effet, même si la Commission avait erré en droit en révoquant ce certificat, la collusion entre le pouvoir politique et le pouvoir économique était telle à l'époque que rien, sauf une victoire du syndicat sur cette question, ne garantissait que tout syndicat déclenchant une grève illégale ne se verrait pas dorénavant révoquer son certificat d'accréditation. Selon François Vaudreuil, « si le syndicat ne gagnait pas cette bataille de l'accréditation, il est fort possible que tout le mouvement syndical aurait eu à souffrir de la situation et qu'il ne soit pas développé au même rythme que ce qu'on lui a connu jusqu'à aujourd'hui ».

De plus, le syndicat réussira, dans les années soixante, à négocier l'application de la formule Rand, soit le paiement obligatoire des cotisations syndicales par tous les employés, qu'ils soient membres ou non du syndicat; le syndicat devant

Visite à domicile

www.2020-1011.net

Chemins
indépendants
de la Tribune

Les arts



Michel Lauzière

Un clown aux allures de comptable

- CAHIER F

LES SPORTS



1 6

CAHIER D

Politique

De la nostalgie mais pas de regret pour l'ex-député Roger Lefebvre (ET)



Ne manquez pas

ASBESTOS SOULIGNE LES 50 ANS DE LA GRÈVE DE L'AMIANTE



Néel Côté, un ancien gréviste, et Jacques Poirier, dédicataire et joueur servant de sonnet à Téprou, soulignent dix photos immortalisant le sursis de l'amiante de 1949 à Asbestos. Il y a eu 58 ans liés, le plus célèbre œuflet survécu au Québec dédicaté avec le défilage des œuflets.

138 jours qui ont marqué l'histoire du syndicalisme

Sylvie PÉRON

Asbestos

Il y a cinquante ans, plusieurs milliers de travailleurs de l'amiante ont déclenché un long combat qui a eu des impacts importants sur l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie minière et sur celles de l'industrie des Québecois. La grève de l'amiante, qui a débuté le 13 février 1949, a impliqué 3000 travailleurs d'Asbestos et du Thurlford Mines.

Les présidents de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos, François Vaudreuil et Rodolphe Charrier ont souligné hier en conférence de presse le 50^e anniversaire de la grève.

Des milliers d'anciens travailleurs ont tenu un œuflet hier, ils ont dressé le bilan des impacts qu'a engendré la grève sur les conditions de travail dans l'industrie et le rôle des chapeaux sans graviers.

Le président de la CSD François Vaudreuil a déclaré qu'il est fier de ce que ces hommes qui ont changé à tout jamais l'histoire de syndicalisme québécois ont fait en faisant un grand pas vers l'amélioration des conditions de travail.

«Le 13 février, il y a exactement 50 ans que 2100 travailleurs de la Canadian Johns Manville ont déclenché une grève qui allait se terminer 138 jours plus tard. Quelques heures après, les travailleurs de Thurlford Mines ont rejoint la lutte pour appuyer leurs revendications. Au total, 3000 personnes se sont mises en grèves, dit-il.

Il faut se situer dans un contexte d'après-guerre, où l'industrie est payée pour les services militaires et les services sociaux. Les travailleurs tentent leur pouvoir d'achat déclinant, ce qui les amène à revendiquer des hausses salariales. Le spectre de la crise de la production de 1957 plane toujours, les employés

tentent de résister afin de payer de bas salaires pour offrir leurs marchandises au plus bas prix.

«Au plan politique, on se trouve sous le régime de l'Union nationale avec l'abolition de l'Article 23 de la Loi sur le travail anti-syndical. Il a permis qu'on ait pu voter des lois qui ont permis de mettre le cadavre sur les épaules des syndicats dans un seul des établissements.

«On en a amassé et tiré des roches...»

AUTRES TITRES EN AS

M. Vaudreuil signale que cette grève constitue un point tournant dans l'histoire des relations de travail au Québec, dans une étape de la révolution industrielle au Québec. À partir de ce moment, les grèves sont permises. Les hommes de grève sont payés à l'emploi de la compagnie et plusieurs revendications sont accordées.

«Dans une perspective à moyen et long terme, il faut être conscient que la grève d'Asbestos a changé le climat des affaires, dit-il.

Acquitté

Clinton réitère ses excuses au peuple américain



Bill Clinton a été acquitté hier des accusations de péage et d'obstruction à la justice dans l'affaire Lewinsky.

Washington (AP)

Le deuxième procès en destitution de l'histoire contre un président américain est terminé. Après 13 mois de scandale et d'enquête, les sénateurs américains ont acquitté sans surprise hier Bill Clinton, accusé de péage et d'obstruction à la justice dans l'affaire Lewinsky.

Succédant le «Come Back Kid», Bill Clinton, 42^e président des États-Unis, a fait une fois de plus honneur à sa réputation d'homme politique et pour sa conduite jusqu'à son fameux son scandale. Mais il aura aussi le triste privilège de rester dans l'histoire comme le deuxième chef d'État américain jugé au Sénat, 111 ans après Andrew Jackson, qui lui-même avait été acquitté.

Bill Clinton, qui n'a même pas regardé la télévision pendant le vote des sénateurs, a réitéré ses excuses au peuple américain dans une brève déclaration prononcée deux heures après le verdict depuis les jardins de la Maison Blanche.

«Je veux dire à nouveau au peuple américain que je suis profondément désolé de ce que j'ai dit et fait pour obéir ces instruments, et du bon sens américain qui j'ai imposé au Congrès et au peuple américain, a souligné le président, tout en soulignant que son acquittement n'est qu'un épisode de réconciliation et de réconciliation pour l'Amérique.

Après cinq semaines de procès et presque quatre jours de délibérations à huis clos, les 50 sénateurs ont voté un verdict sans surprise peu après 12h30. Par 55 voix contre 45 pour, ils ont rejeté l'accusation de péage, le moins controversé pour le président, qui 58 voix contre 38 avait d'obstruction à la justice. Il était 67 voix en faveur d'au moins un des deux articles pour destituer le président.

Il est donc exoneré et déclaré que William Jefferson Clinton par la présente démissionne et acquitté des charges contenues dans les articles mentionnés, a annoncé le président des débats, le juge William Rehnquist, à l'issue de vote.

Les sénateurs ont rendu leur verdict en audience publique, sans l'œil des caméras, dans un format de son siège pour promouvoir «égalité-justice» ou «not guilty» (non coupable).

Quelques heures plus tôt, lors d'un discours qu'il a tenu devant des milliers de personnes au parlement à l'occasion de la cap symbolique de la majorité simple (51 voix).

La fin d'un mystère

Au total, six républiques ont rejeté l'article de péage et cinq celui d'obstruction à la justice, alors que les démocrates ont voté en bloc pour l'acquiescement. Le résultat final apparaît comme une déception pour les républicains de l'État et de la Chambre des représentants. C'est même un camouflet pour les 15 républicains, tous issus des rangs du Grand Old Party, qui avaient soutenu jusqu'à cette semaine dans le plus des lois républicaines.

Le verdict met fin à plus d'un an d'un malaise politique qui a perturbé le fonctionnement du Congrès, influencé les élections de mi-mandat et retardé et limité une session publique tenue par les législateurs provinciaux.

Tout au long de l'investigation, les Américains ont aimé de savoir le président, en réaction à plus de 60% même s'ils ont manifesté leur déception à l'égard de l'histoire et de sa moralité. Beaucoup ont même un espoir que le verdict du président soit positif durable. «Je n'ai pas eu de réaction sensationnelle avec cette forme, Bill Clinton», a dit-il d'ailleurs devant les médias.

se contenter du précompte volontaire jusque-là. Cette revendication fit partie des demandes du syndicat dès décembre 1948; c'était la première fois qu'on réclamait l'application de la formule Rand au Québec, ce qui eut pour effet d'inscrire cette revendication à l'ordre du jour de plusieurs autres syndicats par la suite, puis dans le Code du travail en 1977.

Enfin, la grève d'Asbestos a été un moment difficile pour l'Église catholique, ses divisions intestines ayant été étalées sur la place publique entre une aile traditionaliste et une autre beaucoup plus moderne. C'est d'ailleurs suite à ce conflit que l'Église s'est retirée vers le domaine spirituel, faisant en quelque sorte le choix de laisser d'autres intervenants

s'occuper des choses temporelles. Quelques années plus tard, le mouvement syndical allait se déconfessionnaliser.

«Aujourd'hui, nous tenons à rendre hommage au courage et à la détermination des travailleurs qui ont participé à la grève d'Asbestos en 1949, a souligné François Vaudreuil, car se sont ces hommes qui ont changé à

tout jamais l'histoire du syndicalisme québécois en nous faisant faire un grand pas vers l'amélioration de nos conditions de travail. »

Le Syndicat national de l'amiante d'Asbestos inc. est affilié à la CSD depuis 1973. ☀